

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU MINERVOIS AU CAROUX

Jeudi 26 janvier 2023 à 14h30

Siège de la Communauté de communes

Place du Foirail, 34210 Saint-Pons de Thomières



SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU MINERVOIS AU CAROUX

.....

Ce Jeudi 26 janvier à 14h30, Claire Narang, Directrice de l'Action sociale de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Bruno Vic, Vice-Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Josian Cabrol, Président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux, la 2^{ème} Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

.....

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la commune entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de de la Communauté de communes du Minervois au Caroux : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles

Outil incontournable pour **la création et l'amélioration des services offerts aux familles**, la Convention Territoriale Globale (Ctg) renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

En l'occurrence, la Ctg de la Communauté de communes du Minervois au Caroux, qui symbolise un nouveau pas dans **un partenariat de plus de 10 ans avec la Caf de l'Hérault**, sera signée et couvrira la période de 2022-2026.

Pour cette année, la Ctg de la Cc Minervois au Caroux axe sa politique familiale vers davantage la cohésion sociale intergénérationnelle, la réduction de la fracture numérique, le développement des projets citoyens et le renforcement de la politique de soutien parental. Autant d'enjeux qui répondent à ceux de **la Politique famille nationale** présentés dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille (COG 2022-2026).

L'analyse des dernières statistiques de la CAF, de la MSA et de l'INSEE mettent en évidence :

- **Une stabilisation de la population depuis 10 ans**, mais une baisse du taux de natalité et une population vieillissante : les plus de 60 ans et les retraités sont surreprésentés dans la population.
- **Des données allocataires proches de celles du département** : 43% de familles dont 39 % sont des familles monoparentales et 19% des familles nombreuses, et respectivement 41%, 36% et 20% pour le département de l'Hérault.
- **Une forte précarité** : 49% des familles vivent sous le seuil de pauvreté et 24% sont bénéficiaires de minimas sociaux (37% et 18% pour le département).

Toutefois, on relève que **des familles sont attirées par ce territoire**, notamment par la présence du secteur tertiaire qui représente 36% des emplois occupés, avec un taux d'activité des femmes relativement important lié en grande partie au taux d'emploi de ce secteur ; néanmoins ce sont ces dernières qui occupent en grande majorité un emploi à temps partiel.

Par ailleurs, **la mobilité** (très peu de transport en commun, bus uniquement) et **la fracture numérique sont des problématiques repérées** sur ce territoire très rural où vivent des familles en grande précarité qui s'éloignent des centres urbains pour diverses raisons (loyers modérés, choix de vie...). Le développement de services doit être adapté aux territoires : l'itinérance pouvant être un outil pertinent pour "aller vers" les populations.

Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et la Communauté de communes du Minervois au Caroux

La Caf de l'Hérault était **partenaire des ex-communautés de communes depuis plus de 10 ans**, chacune n'ayant pas hésité à développer les services enfance et/ou jeunesse, elles étaient accompagnées par nos services dans le cadre des CEJ. C'est donc naturellement, que ce partenariat a été maintenu avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux dès 2017 et que nous avons proposé un accompagnement dans le cadre de la Ctg.

Aussi, existe-t-il sur le territoire les services suivants :

En gestion directe par la Communauté de communes :

Petite enfance :

- 3 multi-accueils dont 1 collectif et familial,
- 1 Rpe (0,5ETP)

Enfance -Jeunesse :

- 2 Alsh 3-17 ans à St Pons et Olonzac ;

Parentalité :

- Un Laep Itinérant

Animation de la vie sociale :

- L'EVS « L'AGORA »

Accès aux droits :

- 2 France Service à Olonzac et à St Pons

Autres équipements en gestion associatives / communales :

Enfance-Jeunesse :

- 1 Alsh primaire associatif à Olargues porté par Cebenna ;
- 1 Alp communal à Siran et 1 ALP-ALSH associatif à Roquebrun ;

Animation de la Vie Sociale :

- un Evs associatif porté par l'association Au Fil Des Arts à Prémian.

Accès aux droits :

- Soutien aux associations Familles Rurales pour le RIFI et Cebenna dans le cadre du dispositif « Partenariat Accès Aux Droits ».

ANNEXE 1

Focus sur les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La Communauté de communes du Minervoïs au Caroux et les services de la Caf de l'Hérault ont identifié **4 axes de développement des services aux familles** sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par **sa connaissance du cadre réglementaire**, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

En 2017, la 1^{ère} Ctg (2017-2021) a été signée sur la base de **5 thématiques et 8 actions**. Elle a été un levier pour impulser de nouveaux projets et harmoniser l'offre de service sur ce nouveau périmètre intercommunal :

- mise en place d'une coordination stratégique avec aujourd'hui 2 chargées de coopération
- harmonisation du fonctionnement des structures petite enfance et enfance jeunesse
- création d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents Itinérant
- création d'un EVS intercommunal
- création d'un réseau France Service
- soutien aux initiatives communales pour le développement de services jeunesse

La Ctg 2022-2026 s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2017 :

Pour le renouvellement de la Ctg, la collectivité s'est fortement mobilisée ; l'actualisation du diagnostic de territoire a été réalisée avec méthode et a permis de définir les actions suivantes :

Petite Enfance :

- **Maintenir les 3 crèches intercommunales et améliorer l'offre de service** : Consolider la fréquentation, travailler sur la qualité des repas, ouvrir de la crèche de Mons au 4-6 ans.
- **Veiller à la présence d'un nombre suffisant d'assistantes maternelles pour répondre aux besoins des familles** : un seul RPE sur le territoire depuis 09/2021 travaille sur la promotion et la valorisation du métier et développe un partenariat avec pôle emploi.

Enfance-jeunesse :

- **Maintenir les accueils de loisirs présents sur le territoire** : Améliorer la fréquentation et la qualité de ces services (ex : formation des agents)
- **Développer les accueils de loisirs périscolaires (ALP) les mercredis** : Accompagner les opérateurs associatifs ou communaux pour la création d'ALP (accompagnement technique des chargées de coopération comme cela a été le cas pour Siran et Roquebrun)
- **Accompagner les associations pour le maintien ou le développement d'accueils de loisirs (vacances)** sur le territoire ex Orb-Jaur
- **Soutenir les initiatives portées par les jeunes et accompagnés par un référent** : Renforcer l'accompagnement éducatif et développer l'offre en direction des jeunes du territoire (travail sur un projet PS Jeunes)

Parentalité :

- **Favoriser le repérage des services parentalité par les familles et améliorer la fréquentation du LAEP itinérant** : Développer des nouveaux outils de communication et s'adapter aux flux de déplacement, veiller sur de nouveaux lieux d'accueil du LAEP
- **Créer un réseau parentalité** : favoriser le lien entre les acteurs et mettre en place des actions parentalité encore trop peu présentes sur le territoire

Animation de la vie sociale :

- **Accompagner la création d'équipement EVS**, plus particulièrement sur le minervois car on note l'absence d'équipement sur cette partie du territoire (projet porté par une association en cours d'étude).

ANNEXE 2

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de la Communauté de communes du Minervois au Caroux

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault **accompagnent la collectivité** dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également **des aides financières** afin d'en assurer le bon fonctionnement.

La Caf a toujours été attentive à soutenir le développement d'offres de service sur ce territoire excentré, de grande ruralité.

INVESTISSEMENT

14 769 €

ont été accordés en 2019 dont :

- **10 000€ pour l'achat d'un véhicule** afin de favoriser le déploiement du LAEP Itinérant
- **4 769€ pour l'achat de jeux extérieurs** pour la crèche de St Pons.

1 568 €

ont été accordés en 2020 pour l'achat d'un logiciel de gestion pour le Relais petite enfance

15 430 €

ont été accordés en 2021 dont :

- **1 785€ pour l'achat de matériel informatique** pour les services de l'EVS et du RAM
- **2 147€ pour l'achat de matériel** pour la crèche de St Pons
- **11 498€ pour la rénovation** de la crèche d'Olonzac

45 160 €

ont été accordés en 2022 dont :

- **10 000€ pour l'achat d'un véhicule**
- **5160€ pour équiper la cuisine** de la crèche de Mons la Trivalle
- **30 000€ (en 2022 et 2023) pour soutenir le fonctionnement** de la crèche de Mons la Trivalle et éviter une fermeture – plan d'actions co-construit avec la CdC et la PMI

AIDES AU FONCTIONNEMENT ACCORDÉES EN 2021



PRESTATIONS
DE SERVICE

444 200 €



PRESTATIONS DE SERVICE
ENFANCE-JEUNESSE

200 094 €



PRESTATIONS LÉGALES VERSÉES
AUX ALLOCATAIRES

14 927 220 €

**TOTAL DU FINANCEMENT PAR LA CAF DE L'HÉRAULT
POUR LE FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES :**

15 571 515 €

Les prestations légales versées aux allocataires la Communauté de communes du Minervois au Caroux :

En 2021, le montant des prestations légales versées mensuellement par la Caf de l'Hérault sur ce secteur s'élève à 1,2 millions € avec une moyenne de 519€ de prestations versées par foyer allocataire (444€ sur le département).

ANNEXE 3

Contexte économique du Minervois au Caroux



43 %

des allocataires sont **en couple avec enfant(s)**
(contre 26% au niveau départemental)

DONT

39 %

sont des **familles monoparentales**
(contre 36% au niveau départemental)



49 %

**DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT
SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ**

soit 12 points de plus par rapport
au pourcentage départemental

24 %

des familles allocataires
bénéficient
des minimas sociaux
(rsa, prime d'activité, aah)

46 %

des allocataires
ont 45 ans et plus

17 %

des allocataires
sont sans emploi

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Contrat enfance et jeunesse (Cej)
Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais assistants maternels (Ram)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...